

Conditions d'accueil et de prise en charge dans les services d'urgences générales des patients pour motifs psychiques

Équipe : Coralie Gandré, Magali Coldefy, Esther Touitou-Burckard

Période de réalisation : 2025-2027

Problématique et objectifs de la recherche.....

Bien que l'organisation des soins de santé mentale en France ait fait l'objet de rapports successifs depuis plusieurs décennies (ex. CESE, 2021 ; Cour des comptes, 2021 ; Couty, 2009 ; Piel et Roelandt, 2001), pointant les difficultés rencontrées pour répondre aux besoins de la population, la question de l'urgence psychiatrique est demeurée peu abordée. Ce n'est que très récemment, en 2024, que la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a spécifiquement traité du recours aux urgences pour motifs psychiques, en soulignant notamment son augmentation au fil du temps. Ainsi, les services d'urgence, y compris généraux, tendent à devenir le point d'entrée par défaut dans les soins de santé mentale en l'absence d'une offre de consultation suffisante pour les soins non programmés. Ces services ne sont pas toujours adéquatement outillés pour gérer les crises psychiques, avec des répercussions possibles pour les usagers, notamment en termes de restriction de liberté. Des remontées de terrain font état d'un recours important à la contention mécanique au sein des urgences générales sans qu'elles puissent être étayées par des éléments chiffrés à ce jour (Rousseau et Dubré-Chirat, 2024). Des recherches montrent par ailleurs qu'un patient est plus susceptible d'être placé dans une chambre d'isolement lors d'une hospitalisation en psychiatrie lorsque l'entrée s'est faite par les urgences (Touitou-Burckard *et al.*, 2024).

Ces constats soulignent la nécessité de mieux comprendre les conditions d'accueil et de prise en charge des patients recourant aux urgences pour motifs psychiques afin d'identifier leurs spécificités et les difficultés liées, et de fournir des premiers éléments d'éclairage pour mieux y répondre. Néanmoins, les données disponibles en routine pour étudier cette question demeurent frustes. Dans les bases médico-administratives, les informations sur les passages aux urgences se limitent au motif du recours et à des informations sur les hospitalisations subséquentes le cas échéant. En 2023, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des sta-

tistiques (Drees) des ministères sociaux a conduit une enquête un jour donné auprès de l'ensemble des services des urgences générales et pédiatriques des hôpitaux et cliniques de France, avec une interrogation précise des patients, qui pourrait permettre de mieux documenter ces questions.

Dans ce contexte, les objectifs du projet CAPSULES sont tout d'abord exploratoires. Ils visent à vérifier la faisabilité d'une exploitation de l'enquête Urgences 2023 de la Drees sur la question du recours aux urgences générales pour motifs psychiques, notamment en termes d'effectifs et de qualité des réponses. Si cette faisabilité est avérée, il s'agira dans un second temps de mieux documenter les caractéristiques des patients concernés, ainsi que leurs conditions d'accueil et de prise en charge, en comparaison aux patients recourant aux urgences pour d'autres motifs.

Méthode envisagée.....

La première étape du projet CAPSULES reposera sur l'identification des patients recourant aux urgences générales pour motifs psychiques *via* la confrontation de différentes informations disponibles dans les questionnaires menés auprès des patients de l'enquête Urgences 2023 de la Drees, tels que les motifs de recours aux urgences (symptômes psychiques ou tentatives de suicide), le diagnostic à la sortie, le transfert vers un service d'hospitalisation psychiatrique... Il n'y aura pas de restriction d'âge a priori, l'interrogation des patients dans l'enquête Urgences portant à la fois sur les adultes et les enfants (le répondant au questionnaire est alors systématiquement l'accompagnant). Les résumés de passage aux urgences (RPU) et d'actes ambulatoires en psychiatrie (incluant ceux réalisés aux urgences psychiatriques) présents dans les données de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) fourniront des données de cadrage annuelles, mais il sera tenu compte de la différence de champ potentielle avec l'enquête Urgences.

Dans une seconde étape, nous conduirons une analyse descriptive. Elle portera sur les caractéristiques des patients identifiés (nombre, caractéristiques démographiques et socio-économiques), le contexte du recours aux urgences (éléments de genèse du recours, présence ou non d'un accompagnant, heure d'arrivée, présence de comportements violents...), la prise en charge aux urgences (recours éventuel à la contention, prise de médicaments, durée de prise en charge...) et les suites données (notamment en termes d'orientation et d'hospitalisation subséquente). Les caractéristiques des établissements concernés (statut, localisation dans un environnement urbain ou rural, organisation interne, activité, ressources en personnel, présence de psychiatres, pédopsychiatres ou psychologues, accueil des accompagnants...) seront également documentées *via* la mobilisation des questionnaires menés auprès des structures de l'enquête Urgences 2023 de la Drees. Ces différents éléments seront également analysés au regard de ceux observés pour les patients recourant aux urgences pour des motifs non psychiques *via* des tests statistiques de comparaison.

Implication des résultats et perspectives

Les premiers éléments issus de cette recherche exploratoire permettront de mieux documenter les conditions d'accueil et de prise en charge dans les services d'urgences générales des patients pour motifs psychiques si la faisabilité d'une exploitation de l'enquête Urgences 2023 sur ces questions est avérée, et en lien avec de récentes préoccupations des pouvoirs publics (Rousseau et Dubré-Chirat, 2024). Le projet CAPSULES permettra également de faire des propositions éventuelles d'adaptation du contenu des questionnaires de l'enquête pour mieux aborder les questions spécifiques aux patients avec un recours pour motif psychique (enquête appelée à être renouvelée tous les dix ans). Enfin, il permettra d'apporter des éléments d'éclairage essentiels sur le recours à certaines pratiques, notamment la contention mécanique, pour lesquelles l'usage aux urgences est régulièrement pointé du doigt, sans que l'ampleur réelle ne soit connue à ce jour (Rousseau et Dubré-Chirat, 2024), venant ainsi compléter les travaux que nous avons précédemment menés sur les atteintes aux droits des personnes vivant avec un trouble psychique (ex. Coldefy *et al.*, 2022; Tuitou-Burckard *et al.*, 2024). Ainsi, ce projet fournira des premières pistes afin d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins de soins urgents et non programmés, en lien avec les priorités de la Feuille de route santé mentale et psychiatrie qui guide l'action publique dans ce champ depuis 2018 (Ministère du travail, de la santé et des solidarités, 2024)

Bibliographie indicative

CESE (2021). Améliorer le parcours de soins en psychiatrie. Conseil économique, social et environnemental.

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2021/2021_10_parours_soin_psychiatrie.pdf

Coldefy M., Gandré C., Rallo S. (2022). Les soins sans consentement et les pratiques privatives de liberté en psychiatrie : un objectif de réduction qui reste à atteindre. *Questions d'économie de la santé*, 269, 8.

Cour des comptes (2021). Les parcours dans l'organisation des soins en psychiatrie. Cour des comptes.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-parcours-dans-lorganisation-des-soins-de-psychiatrie>

Couty E. (2009). Missions et organisation de la santé mentale et de la psychiatrie. Ministère de la santé et des sports.

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Missions_et_organisation_de_la_sante_mentale_et_de_la_psychiatrie-2.pdf

Ministère du travail, de la santé et des solidarités (2024). Santé mentale et psychiatrie. Mise en oeuvre de la feuille de route. État d'avancement au 1^{er} mars 2024.

Piel E., Roelandt J.-L. (2001). De la psychiatrie vers la santé mentale. Ministère de l'emploi et de la solidarité.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000522/index.shtml>

Rousseau S., Dubré-Chirat N. (2024). Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information sur la prise en charge des urgences psychiatriques.

Touitou-Burckard E., Gandré C., Coldefy M., Ellini A., Saetta S. (2024). Isolement et contention en psychiatrie en 2022 : un panorama inédit de la population concernée et des disparités d'usage entre établissements. *Questions d'économie de la santé*.